

DOSSIER D'INSCRIPTION 2023-2024

ACCUEIL DE LOISIRS



De 11 à 17 ans



Règlement intérieur de la salle des jeunes de Magalas

1°) La vie à la salle des jeunes

La salle des jeunes est un lieu ouvert à tous les adolescentes et adolescents de 11 à 17 ans, domiciliés à Magalas et à jour de leurs adhésions.

Elle se situent à l'aire de jeux Coste rouge, en face des terrains de tennis.

Quel que soit son âge, son sexe, chacun doit se sentir en sécurité au sein de l'accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs de la salle des jeunes est une structure municipale, elle est gérée par 1 directeur, 1 directeur adjoint et 1 animateur diplômé, employés par la mairie de Magalas.

Le projet de la vie de la salle des jeunes ne se fait pas sans les jeunes. Ces derniers sont acteurs dans : l'animation de la salle, l'organisation des sorties, les animations ponctuelles et permanentes et l'élaboration des règles de vies dans l'enceinte de la salle.

Le jeune participe à la vie de façon libre, il peut aller et venir sans autre contrainte que le respect du règlement intérieur.

L'animateur ne peut être tenu pour responsable des éventuels agissements du jeune effectués en dehors de l'enceinte de la salle pendant les heures d'ouverture.

Dans tous les cas, pour des raisons de sécurité et de gestion du groupe, le jeune est tenu de se présenter à l'animateur dès son arrivée ou lors de son départ de la salle.

L'agressivité verbale et physique y est absolument proscrite. A noter qu'il est interdit d'apporter des objets dangereux à la salle, toute autre pratique pouvant présenter un danger moral ou physique pour les jeunes sera sévèrement réprimandée.

L'encadrement se charge d'assumer les dysfonctionnements en terme de comportement par des mesures internes (entretiens collectifs puis individuels, sanctions internes...). Puis, si ces mesures se révèlent inefficaces, le directeur et l'animateur auront pour mission de rencontrer les responsables légaux au cours d'un entretien constructif, qui aura pour objectif de relater la situation et, le cas échéant, de mettre en œuvre une exclusion temporaire ou définitive.

La salle des jeunes est composée :

La salle est un lieu d'écoute, d'échange ou l'on peut se retrouver entre jeunes en toute tranquillité.

A votre disposition dans la salle des jeunes vous avez :

- Un billard
- Des jeux de société
- Un baby-foot
- Matériel de bricolage, cuisine...

Dans le gymnase les activités proposées sont variées :

- Foot salle
- Ping pong
- Basket
- Kin ball
- Mini tennis
- Badminton

Le personnel reste à votre écoute pour d'éventuelles propositions de jeux et projets (Engagement Citoyen) à mettre en place.

Les adhérents ont des droits (jouer, accéder aux animations, être écouté...), mais aussi des devoirs (respect des lieux, des personnes, du matériel, des règles...).

L'ADHESION :

L'adhésion à l'accueil de loisirs de la salle des jeunes de Magalas est GRATUITE, il suffit simplement d'avoir 11 ans à l'inscription, d'être domicilié à Magalas, et de fournir les documents suivants :

- Fiche de renseignement et autorisation parentale, avec le droit à l'image, et la partie à remplir par le jeune qui est à découper à la fin du dossier.
- Photocopie de l'assurance responsabilité civile 2023/2024 (**OBLIGATOIRE**)
- Si demande de la **Carte Passdj**, 10 Euros
- **Dossier à remettre OBLIGATOIREMENT en main propre par le responsable légal.**
- **Tout document manquant, l'adhésion ne sera pas validée.**

Les activités et sorties payantes :

CARTE PASSalle Des Jeunes est proposée aux adhérents (10 Euros). Elle n'est pas obligatoire.

Cette CARTE permet d'accéder aux sorties (hors ski) à MOITIE PRIX.

Des activités pourront être proposés à la demande des jeunes ou par l'équipe d'animation. Ils pourront s'inscrire pour participer aux sorties auprès des animateurs. Un SMS pour confirmer la sortie sera transmis aux parents. Le nombre de places étant limité, une liste de préinscription sera affichée à la salle.

Des sorties exceptionnelles peuvent être programmées (match foot, rugby, FISE de Montpellier...). Vous en serez tenu informé par les différents moyens de communication mis en place par la structure (Téléphone, SMS, Mail, Réseaux sociaux).

Pour faciliter la communication entre les parents et la salle des jeunes, pensez à nous compter parmi vos amis sur les réseaux sociaux !!

La participation du jeune devra nous être confirmée par le responsable légal avant chaque sortie par mail ou téléphone/SMS. Sans confirmation, le jeune ne pourra pas participer à la sortie.

Le règlement pour les sorties peut s'effectuer en espèces ou par chèque à l'ordre de la « ***régie de la salle des jeunes*** »

Pour diverses raisons (conditions météorologiques, nombre de participants insuffisant...) la direction se donne le droit d'annuler une action du type sortie. Un report sera alors prévu.

En cas d'absence non justifiée d'un participant le jour de l'activité, l'encadrement se charge de prévenir la famille et aucun remboursement ne sera accordé.

Obligation des parents :

- Dossier à remettre **OBLIGATOIREMENT** en main propre par le responsable légal.
- Remplir les dossiers d'adhésion et d'inscription, fournir tous les documents requis, et signaler tout changement familial, professionnel, de santé, d'adresse et de numéro de téléphone en cours d'année
- Faire respecter par le jeune les inscriptions aux activités pour lesquelles il s'est engagé. A chaque absence, les parents seront informés.

Le personnel :

Un directeur, un directeur adjoint et un animateur, des intervenants extérieurs pourront ponctuellement compléter l'équipe d'animation.

1 personne minimum est toujours présente sur la structure.

2°) Substance illicites

Conformément aux lois en vigueur, la consommation d'alcool et de tout autre produit prohibé est absolument interdite au sein et aux abords de la salle des jeunes, sous peine de sanctions graves.

3°) Respect du matériel et des locaux :

Les locaux et le matériel de la salle des jeunes sont mis à disposition des usagers par la mairie de Magalas.

Les chaises sorties à l'extérieur devront être rentrées dans la salle après utilisation.

Tous les papiers, canettes et détritrus devront être jetés dans les poubelles.

En cas de dégradations, les réparations ou le remplacement du matériel endommagé seront à la charge du ou des responsables.

4°) Objets de valeur et objets dangereux.

Il est fortement déconseillé aux adhérents d'amener des objets de valeurs.

La structure décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Tout objet dangereux pouvant atteindre l'intégrité physique de soi-même et d'autrui est interdit au sein et aux abords de la salle des jeunes sous peines de sanctions.

5°) Responsabilités de l'équipe d'animation :

Les 4 articles cités ci-dessus sont valables lors des activités proposées par la salle des jeunes et au sein de la salle d'accueil. Le personnel d'encadrement n'est pas responsable du comportement des adolescents à l'extérieur de la salle des jeunes.

Les maladies, les accidents :

En cas d'accident, l'enfant doit être couvert par une assurance civile obligatoire. En cas de maladie ou d'accident survenant dans le cadre des activités de la salle des jeunes, l'équipe d'animation appellera aussitôt le responsable l'égal ou la personne à prévenir en cas d'absence. Il pourra demander aux parents de venir chercher l'enfant s'il juge que son état de santé le nécessite, et peut de sa propre initiative appeler un médecin en cas d'absence des parents.

En cas d'urgence grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence du SAMU, pompiers, et ensuite à un médecin s'il peut arriver plus rapidement. Là encore, les parents seront prévenus aussitôt.

Si besoin, il sera établi par nos soins, un rapport d'accident qui sera transmis aux parents sous 48 heures.

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA SALLE DES JEUNES

Période scolaire :

- De 14 H à 18 H, le mercredi après-midi.
- De 15H30 à 19H Le vendredi après-midi

Période des vacances scolaires :

- De 14H à 19 H, les Lundis, mardis, mercredi, jeudi et vendredi.

La salle est fermée le samedi, le dimanche et les jours fériés

CONTACT

Téléphone : 04 67 36 69 84

06 01 68 99 16

Mail : salledesjeunes34@laposte.net

Facebook : Sdj Maga

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

(A remettre obligatoirement en main propre par le responsable légal de l'enfant à la salle des jeunes)

Une entrevue est indispensable

NOM :

Prénom :

Snapchat :

Numéro de téléphone du jeune :

Date de naissance :

Adresse :
.....
.....

Numéro de téléphone du responsable légal :

Père...../Mère.....

Mail Responsable légal (**obligatoire**)

Père :

Mère :

Noms et numéros de téléphone des personnes à contacter en cas d'absence des parents :

.....
.....
.....

Si vous souhaitez que votre enfant ne soit pas en « départ libre », veuillez nous communiquer l'horaire que vous voulez faire appliquer pour son départ.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs de la salle des jeunes de Magalas.

J'autorise mon enfant à fréquenter la salle des jeunes, et à participer aux différentes animations programmées par celle-ci.

Signature des parents :

Carte PASS SALLE DES JEUNES (à remplir que si intéressé)

Je soussigné(e) Mme /Mr.....,

Souhaite que mon enfant

Obtienne la carte PASS Salle des jeunes, moyennant la somme de 10 Euros.

Cette carte lui donnera droit aux sorties (hors ski) à moitié prix.

Signature des parents

.....

Droit à l'image

(A remettre à la salle des jeunes)

Certaines photos prises pendant les sorties ou activités organisées par la salle des jeunes sont susceptibles de figurer sur les bulletins d'information de la commune de Magalas et/ou d'être affichées sur le Facebook de la salle.

Si vous ne souhaitez pas voir figurer l'image de votre (ou vos) enfant(s) sur ces différents supports, veuillez-nous le signaler par écrit.

Si cela ne vous gêne pas de voir apparaître votre (ou vos) enfant(s), merci d'apposer ci-dessous une signature stipulant l'acceptation.

Signature des parents

.....

PARTIE A REMPLIR PAR LE JEUNE

(A remettre à la salle des jeunes)

Je soussigné(e).....

Déclare avoir pris connaissance du règlement Intérieur de la salle des jeunes de Magalas. En l'acceptant, je m'engage à le respecter et à assumer les sanctions en cas de transgression.

Signature du jeune